

EQUIPEMENT D'ASPIRATION MOBILE MODELE GUEPARD

Les unités mobiles d'aspiration sont conçues pour l'extraction directe des gaz d'échappements émis par tout types de véhicules.

D'une utilisation très simple : le tube d'aspiration doit juste être positionné en face du conduit d'échappement du véhicule. Les gaz d'échappement sont ensuite évacués à l'extérieur de vos locaux grâce à un conduit flexible connecté à la pièce de sortie du ventilateur.



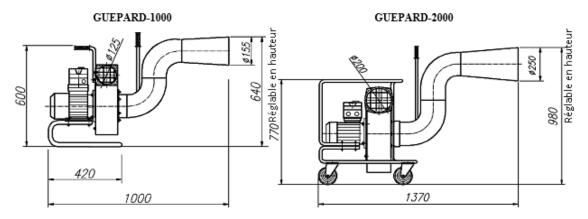




GUEPARD-1000 (VL)

Cet équipement est constitué d'un ventilateur équipé d'un tube de captation en forme de « s » permettant une extraction sans contact avec le pot d'échappement du véhicule (positionnable à différentes hauteurs selon le véhicule).

Les unités mobiles **GUEPARD 1000** sont conçues pour les véhicules individuels et les camionnettes il est équipé d'une simple structure tubulaire pour le transport d'une place à une autre, alors que les modèles mobiles **GUEPARD-2000** sont plutôt utilisés pour les camions et son châssis tubulaire est équipé de roulettes. Il y a sur le moteur un contacteur qui permet la mise en fonctionnement du ventilateur. A la sortie du ventilateur est attaché un conduit flexible pour expulser les fumées d'échappement à l'extérieur de vos locaux.



Type	N° article	Débit (M3/h)	Voltage (V)	Puissance (Kw)	Masse (Kg)
GUEPARD 1000	803O20	1000	230	0.37	25
GUEPARD-2000	803O21	2000	230	1.1	48

CONDUIT FLEXIBLE : Pour le rejet extérieur.

	Туре	N° article	Diamètre (m/m)	Température Maxi (°C)	Longueur Standard (m)	Divers
	ST-125-T ST-200-T	463P93 463P95	125 200	110 110	10	PVC armé
	G-EX1-125 G-EX1-200	428P61 428P63	125 200	150 150	10	PVC anti- écrasement

11D, route de Marcilly
Z.A. du logis vert
77165 SAINT-SOUPPLETS
Tél: + 33 (0)1 60 01 05 07
Fax: + 33 (0)1 60 01 03 25
SARL au capital de 7648 & -429 460 751 RCS MEAUX
Code APE-NAF 7112 B - Siret 429 460 751 00010